



OFFRE D'EMPLOI
Journalier
Service des travaux publics

La Municipalité de Labelle est actuellement à la recherche de personnes pour occuper, au sein de son organisation, le poste suivant :

Titre du poste : Journalier

Responsabilités :

Sous l'autorité du contremaître du Service des travaux publics, le titulaire du poste effectue divers travaux manuels propres aux activités du Service des travaux publics tels que :

- Opérer occasionnellement des véhicules légers et lourds pour l'exécution des travaux;
- Effectuer divers entretiens et réparations des infrastructures (chemins, fossés, ponceaux, etc.);
- Effectuer divers entretiens et réparations reliés aux bâtiments, parcs et terrains municipaux;
- Toutes autres tâches connexes reliées à l'emploi et demandées par son supérieur immédiat.

Qualifications requises :

- Posséder un permis de conduire valide avec la classe 5;
- Posséder un permis de conduire valide avec la classe 3 (un atout);
- Détenir un diplôme de fin d'études secondaires (sec. V);
- Habilité à exercer divers travaux manuels;
- Facilité d'adaptation, esprit d'équipe et de collaboration;
- Formation en traitement des eaux usées et/ou de l'eau potable (un atout);
- Doit être apte physiquement et accepter obligatoirement d'agir comme pompier à temps partiel pour la Municipalité.

Conditions salariales et autres avantages :

- Salaire: 26,73 \$ l'heure;
- 40 h par semaine – du mardi au vendredi
- Avantages selon la convention collective en vigueur

Ce poste est ouvert de façon égalitaire aux femmes et aux hommes. Le salaire et les avantages sociaux sont déterminés par la convention collective en vigueur des employés(es) de la Municipalité de Labelle.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant 16 h 30 le 3 juillet 2026, soit par courriel à : contremaitre@municipalite.labelle.qc.ca ou par courrier ou en personne à l'adresse suivante :

Concours « Journalier »
Municipalité de Labelle
À l'attention de Éric Lapointe
1, rue du Pont
Labelle (Québec) J0T 1H0